



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

allocations et ressources

Question orale n° 169

Texte de la question

M. Georges Colombier attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité sur les inquiétudes exprimées par les associations oeuvrant dans le domaine du handicap et de nombreuses personnes handicapées sur la précarité de leurs conditions de vie. Un grand nombre de personnes handicapées n'ont pour vivre que l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ou l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA). Le montant actuel de l'AAH n'est que de 628,10 euros par mois. Il est très inférieur au seuil de pauvreté fixé par l'organisme Eurostat à 817 euros par mois. Avec ce montant de ressources, inférieur au seuil de pauvreté, les personnes handicapées rencontrent d'importantes difficultés pour se loger, se nourrir et même parfois, se soigner, tant ce montant est dérisoire par rapport aux charges qui sont les leurs. Certes, la loi de 2005 a permis d'importantes avancées, autour de trois axes : accessibilité généralisée pour tous les domaines de la vie sociale (éducation nationale, emploi, etc.), reconnaissance du droit à compensation des conséquences du handicap, participation et proximité, mises en oeuvre par la création des maisons départementales des personnes handicapées. Pour autant, il reste beaucoup à faire. Le Président de la République s'est engagé à revaloriser l'AAH de manière significative et échelonnée afin de permettre aux personnes en situation de handicap de vivre dignement. C'est pourquoi, les associations et les personnes handicapées demandent une augmentation substantielle de l'allocation adulte handicapé (AAH), l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) et le minimum des pensions d'invalidité, afin que puisse être instauré un revenu minimum individuel d'existence égal au SMIC pour les personnes qui, en raison de leur handicap ou maladie, ne peuvent accéder à un emploi et conjuguent pauvreté avec handicap ou maladie. Aussi, il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement sur ces questions au coeur des préoccupations des personnes handicapées.

Données clés

Auteur : [M. Georges Colombier](#)

Circonscription : Isère (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 169

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille et solidarité

Ministère attributaire : Travail, relations sociales, famille et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mars 2008, page 2479

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 25 mars 2008

Question retirée le : 1er avril 2008 (Retrait à l'initiative de l'auteur)